

## Proposition de vœu pour le Conseil municipal du 20 février 2025

### VOEU

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL FAVORABLE AU MAINTIEN ET A LA RELANCE DU PROJET DE LA CREATION D'UN 5<sup>EME</sup> COLLEGE A LIVRY-GARGAN**

Depuis des décennies, Livry-Gargan a fait le choix d'une carte scolaire cohérente, permettant aux enfants de la ville de suivre leur scolarité publique de la maternelle au lycée au sein de leur commune. Cette organisation a favorisé une stabilité des parcours scolaires et une mixité sociale réelle, qui constituent un atout majeur pour notre territoire.

Or, l'augmentation continue des effectifs scolaires et la saturation des collèges existants fragilisent et rendent difficiles les conditions d'apprentissage. Aussi, le projet de création d'un cinquième collège, élaboré par le Département et en concertation avec la Municipalité, constituait une réponse structurelle, anticipée et durable à cette évolution démographique.

L'abandon de ce projet de création d'un cinquième collège par le Département, sans proposer de solution équivalente, remet aujourd'hui en cause l'équilibre social et scolaire de notre ville et fait peser un risque réel de sectorisation hors commune pour une partie des collégiens.

Cette perspective créerait une rupture d'égalité entre les enfants, imposerait des contraintes supplémentaires aux familles (temps de transport, organisation quotidienne, coûts indirects). Ce que nous refusons !

Externaliser le problème n'est pas le résoudre et c'est dans ce contexte que, le Conseil municipal demande explicitement au Département de la Seine-Saint-Denis de revoir sa position concernant la création d'un cinquième collège à Livry-Gargan, au regard des besoins réels du territoire et de l'évolution démographique.

La Ville mobilisera l'ensemble de ses ressources et transmettra l'ensemble des éléments utiles au Département.

#### **Le conseil municipal est donc invité à**

- **Emettre le vœu :**

1. Que le projet de création d'un cinquième collège à Livry-Gargan soit maintenu et relancé dans les meilleurs délais par les autorités compétentes ;
2. Que toute hypothèse de sectorisation des collégiens hors de la commune soit abandonnée comme solution aux difficultés actuelles ;
3. Qu'une concertation transparente et continue soit engagée avec les représentants des parents d'élèves, les équipes éducatives et les associations concernées ;
4. Que la scolarisation des enfants de Livry-Gargan soit prioritairement garantie au sein de la commune, dans des conditions d'apprentissage équilibrées et de qualité.

- **Affirmer** son attachement à une école publique de proximité, ambitieuse et respectueuse des familles.

Le Conseil municipal, ainsi représenté :

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	GUIMARAES Odette	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	FOURNIER Marine	MILOTI Donni
MONIER Annick	KOUCEM Yacine	DJABALI Sara
COLLET Marie-Madeleine	BARATTA Jean-Pierre	DI IORIO Rina
LEROUX Pierre-Olivier	CRALIS Christophe	LAFARGUE Jean-Claude
MARKARIAN Olivier	BERTHE Éloïse	HODÉ Laurence
MOULINAT-KERGOAT Hélène	CARRATALA Henri	ROSSINI Christel
HERRMANN Marie-Catherine	LE COZ Lucie	TRILLAUD Laurent

**Pouvoirs :**

AÏDOUDI Salem	à MILOTI Donni
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
CHASSAIN Clément	à FOURNIER Marine
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
RENAULT Bernadette	à HODÉ Laurence
ADLANI Myriam	à HERRMANN Marie-Catherine

**Excusés :**

BONINI Bruno	HAMZA Ali	BITATSI-TRACHET Françoise
MAKHLOUF Dounia	MICONNET Olivier	

**Absente :**

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Après en avoir délibéré ;

Décide à l'unanimité,

- D'adopter les amendements proposés par le groupe Livry-Gargan au cœur de notre action
- D'adopter le vœu amendé ;
- De le mentionner à titre de déclaration des membres du Conseil municipal au terme du procès-verbal du Conseil municipal du 20 février 2026 qui sera établi.